

Description de la formation :

Universités participantes : Université Claude Bernard Lyon 1 - Université Joseph Fourier Grenoble 1 - Université de Haute Alsace

Phénomène protéiforme, la violence touche tous les âges de la vie et n'épargne aujourd'hui quasiment aucune des sphères d'activités des individus : violences entre partenaires de vie intime, violences au travail, violences physique et sexuelles aux violences psychologiques etc. Le premier objectif de cet enseignement est d'être capable de repérer les différents types de violences à partir de leurs caractéristiques épidémiologiques, cliniques, voire psychopathologiques. Le second est de pouvoir expliquer les principes de leur prise en charge socio-juridique, médicale et psychologique actuels afin de pouvoir proposer aux victimes la prise en charge la plus adaptée. Pour atteindre ces objectifs cet enseignement s'appuie sur une approche interdisciplinaire, sur les recommandations scientifiques consensuelles (outils de diagnostic et de prise en charge thérapeutique validés etc.) et sur des méthodes pédagogiques innovantes.

La durée de la formation est d'une année universitaire.

L'enseignement théorique et pratique est assuré sous la direction du professeur de médecine légale, par :

- Des professeurs(es) des U.F.R. de médecine
- Des enseignants(s) des U.F.R de psychologie
- Des médecins, des psychologues et toutes personnes compétentes dans le domaine de la victimologie et du psycho-traumatisme.

L'enseignement théorique est de 106 heures réparties en 3 ou 4 périodes de 4 à 6 jours d'octobre à juin.

Le stage pratique se fait sur 10 journées.

La présence aux cours et stages est obligatoire, la note d'assiduité permettant de se présenter aux épreuves d'examen.

Sessions 2024-2025 :

- 1er séminaire : du 9 au 13 décembre 2024
- 2ème séminaire : du 10 au 14 février 2025
- 3ème séminaire : du 7 au 11 avril 2025

Enseignants:

Dr Ali Afifi (gériatre, CH de Mâcon), madame Eloïse Alberca (psychologue, HCL), madame Mathilde Bataille (consultante en organisation du travail et prévention des RPS), madame Mira Berrahou (association VIFFILLAVI, Lyon), madame Karine Bonfond (Commandante de la Maison de Protection des Familles du Rhône), madame Claire Bloy (PMI, CPEF métropole de Lyon), madame Marie-France Callu (juriste, UCBL1), madame Noëlle Cazagneux (psychologue clinicienne, Grenoble), monsieur Nicolas Chareyre (Doyen des juges d'instruction, TJ de Lyon), Dr Amélie Clément (pédopsychiatre, HCL), madame Caroline Couderc (psychologue, HCL), Pr Liliane Daligand (médecin légiste, psychiatre, UCBL1), Dr Samuel Demarchi (maître de conférence en psychologie sociale, Université Paris 8), madame Valérie Durand-Roche (directrice HCL), Dr Marie Epain (médecin légiste, HCL), Dr Pauline Espi (pédopsychiatre, HCL), Pr Laurent Fanton (médecin légiste, UCBL1), Pr Mosche Farchi (Tel Hai academic college, Israël), Pr Jean-Baptiste Fassier (médecin du travail, HCL, UCBL1), madame Nathalie Faussat (directrice du FTGI au Fond de Garantie), monsieur Daniel Ferragne (psychologue clinicien, Lyon), Dr Valérie Fonteilles (addictologue, HCL), madame Julie Francols (psychologue clinicienne, Lyon), monsieur Sylvain Goujard (Association Européenne de psychologie des sapeurs-pompiers), Dr Magali Gougne (pédiatre, HCL, Lyon), Dr Tiphaine Guinet (médecin légiste, HCL), Pr Julie Haesebaert (médecin de santé publique, HCL, UCBL1) Pr Louis Jehel (psychiatre, CHU Amiens-Picardie, Université de Picardie), madame Karine Malara (procureure Adjointe au TJ de Lyon), Pr Claude Lienhard (Université de Haute Alsace, Strasbourg), Dr Amaury Mangin (psychiatre, Hôpitaux universitaires de Strasbourg, Université de Strasbourg), madame Anaïs Martin (substitute parquet des mineurs, TJ Lyon), Dr Frédéric Meunier (psychiatre,

Public concerné :

Sont admis à s'inscrire deux catégories de candidats :

1- Ceux pouvant prétendre à l'obtention du Diplôme Universitaire:

- Les docteurs(es) en médecine
- Les psychologues cliniciens(nes)
- Les juristes (magistrats(es) et avocats(es))
- Les étudiants(es) de ces différentes filières ayant validé le 2ème cycle des études.
- Les sages-femmes(hommes), infirmiers(ières), éducateurs(trices) et travailleurs(euses) sociaux(ciales) possédant un diplôme de 2ème cycle, ou à défaut : - ayant obtenu leur diplôme au terme d'un cursus d'enseignement professionnel supérieur en 3 ans et ayant 3 années d'expérience professionnelle de terrain
- ayant obtenu leur diplôme au terme d'un cursus d'enseignement professionnel supérieur à 2 ans et ayant une expérience professionnelle de terrain de 5 ans.

2- Ceux ne pouvant pas prétendre à l'obtention du Diplôme Universitaire mais à celle d'une Attestation de Formation en victimologie et psycho trauma (après sélection préalable par le comité pédagogique sur curriculum vitae, lettre de motivation et projet professionnel) :

- Les infirmiers diplômés d'Etat
- Les éducateurs, travailleurs sociaux ne possédant ni diplôme de 2ème cycle ni le statut de cadre infirmier.
- Les permanents des associations d'aide aux victimes ou les postulants à de telles responsabilités.

Le nombre d'étudiants est limité à 30 (5 au titre de la formation initiale et 25 au titre de la formation continue).

Modalités d'accès :

Responsable de l'enseignement :

Pr Laurent FANTON
Service de Médecine légale
Hopital Edouard Herriot Bât B10
5 place d'Arsonval, 69008 LYON
Secrétariat du Pr Laurent Fanton : 04.72.11.01.17
laurent.fanton@chu-lyon.fr
laurent.fanton@univ-lyon1.fr

Coordinatrice pédagogique :

Pr Liliane DALIGAND
liliane.daligand@univ-lyon1.fr

Secrétariat pédagogique:

Julie HARO
julie.haro@chu-lyon.fr

Renseignements administratifs :

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD - LYON I
Bureau des DU/DIU
8, avenue Rockefeller - 69373 LYON Cedex 08
formation-diplomante4@univ-lyon1.fr

Modalités d'évaluation :

- 1- Pour les candidats au Diplôme Universitaire
- Une épreuve écrite

L'épreuve écrite de 60 questionnaires à choix multiple (QCM) ou Mini-dossiers Progressifs (MDP) d'une durée de 2 heures.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

- L'établissement d'un mémoire

Le sujet de ce mémoire porte sur un sujet concernant la victimologie et/ou le psycho trauma.

Le mémoire est noté de 0 à 20.

Sont déclarés admis les candidats(es) ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves.

2- Pour les candidats ne pouvant prétendre au Diplôme Universitaire

Ils obtiendront une attestation de formation en victimologie et psycho trauma après avoir remis un mémoire et soutenu un oral auxquels ils doivent avoir obtenu la moyenne.

Validation et délivrance du diplôme :

Le jury de l'examen est nommé par le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Il comprend :

- Un(une) professeur(e) de médecine légale, président(e)
- Un(e) membre du comité pédagogique
- Au minimum deux personnes enseignants dans le diplôme

Modalités d'évaluation :

1- Pour les candidats au Diplôme Universitaire

- Une épreuve écrite

L'épreuve écrite de 60 questionnaires à choix multiple (QCM) ou Mini-dossiers Progressifs (MDP) d'une durée de 2 heures.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

- L'établissement d'un mémoire

Le sujet de ce mémoire porte sur un sujet concernant la victimologie et/ou le psycho trauma.

Le mémoire est noté de 0 à 20.

Sont déclarés admis les candidats(es) ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves.

2- Pour les candidats ne pouvant prétendre au Diplôme Universitaire

Ils obtiendront une attestation de formation en victimologie et psycho trauma après avoir remis un mémoire et soutenu un oral auxquels ils doivent avoir obtenu la moyenne.

Validation et délivrance du diplôme :

Le jury de l'examen est nommé par le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Il comprend :

- Un(une) professeur(e) de médecine légale, président(e)
- Un(e) membre du comité pédagogique
- Au minimum deux personnes enseignants dans le diplôme

Session de la formation :

Date de début : 09/12/2024 Date de fin : 11/04/2025

Conditions d'accès :

L'accord du responsable d'enseignement est obligatoire avant toute inscription auprès de l'université.

Les candidatures sont à envoyer (CV + lettre de motivation) au responsable d'enseignement (coordonnées ci-dessous).

■ **Contacts :**

Responsable(s) de la formation (informations pédagogiques) :

LAURENT FANTON : laurent.fanton@univ-lyon1.fr

Contact scolarité (inscription) :

Gestionnaire 4 : formation-diplomante4@univ-lyon1.fr

Contact formation continue et alternance (FOCAL) :

Gestionnaire 4 : formation-diplomante4@univ-lyon1.fr

■ **Tarifs :**

Si prise en charge individuelle : 1500 € par an

Si prise en charge employeur : 1500 € par an